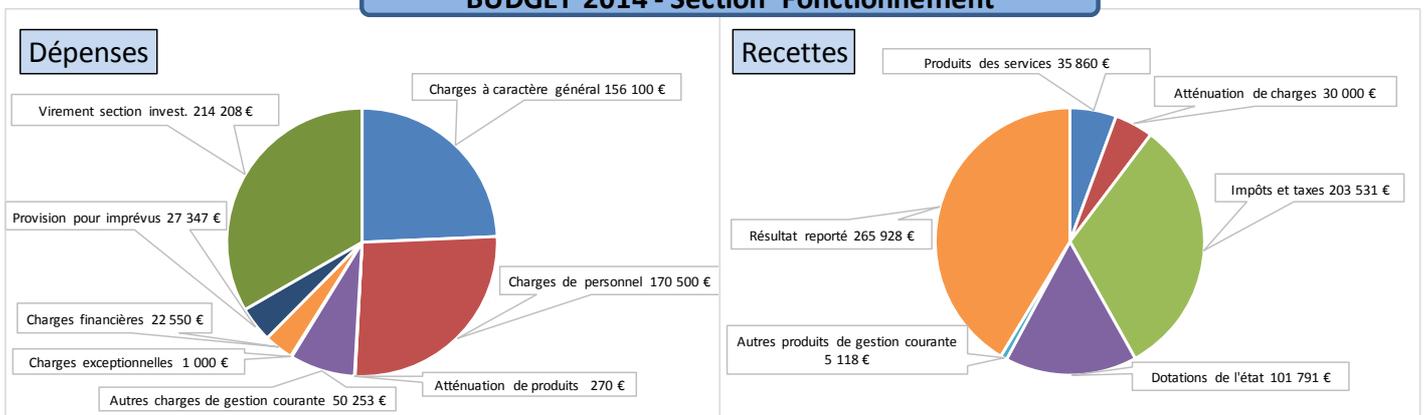


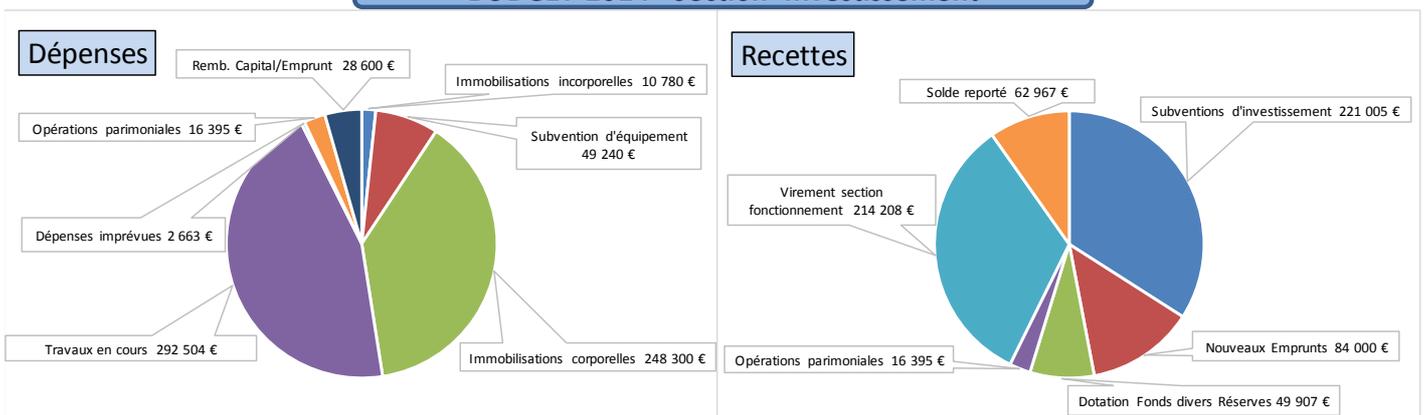
Toutes les communes doivent voter le budget avant le 15 avril.

LE BUDGET 2014

BUDGET 2014 - Section Fonctionnement



BUDGET 2014 - Section Investissement



Les taux d'imposition votés :

Le conseil municipal de Capens a voté cette année une augmentation de 2% de ses taux d'imposition, ses taux restant encore très bas comparativement aux taux moyens pratiqués par les communes similaires.

	CAPENS	<i>Taux moyen départemental</i>	<i>Taux moyen régional</i>	<i>Taux moyen national</i>
Taxe habitation	11.68%	16.83%	15.12%	15.74%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.25%	10.41%	12.68%	13.47%
Taxe foncière sur les propriétés non bâtie	59.07%	71.20%	75.03%	35.68%
Cotisation foncière des entreprises	20.99%	21.53%	19.65%	18.19%

Les subventions votées :

Soutenir les associations, les comités, les amicales, c'est encourager la participation des Capénois à l'animation de leur village. C'est aussi favoriser l'environnement social et le bien-être.

3 ^{ème} âge	350
Association Communale de Chasse Agrée	350
CAPPASSO (association de parents d'élèves)	350
Coopérative scolaire	700
Couleur pastel (atelier loisir créatif enfants)	350
Cultur'ailes (animations culturelles)	350
Comité des Fêtes	6000
Gym volontaire	350
Harmonie batterie fanfare	300
Amicale des pompiers de Carbonne	250